

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LMREA

I APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes Conditions Générales, qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

La passation d'une commande implique pour l'acheteur l'acceptation des Conditions Générales de Vente et de Service de la société LMREA, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Lorsqu'un devis est établi par LMREA, il constitue des conditions particulières pouvant modifier et/ou compléter les Conditions Générales. En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par LMREA qu'après acceptation de notre part, cette acceptation constituant alors des conditions particulières.

II COMMANDES

Les commandes ne sont définitives qu'après confirmation de la commande par écrit par le vendeur sous la forme d'un accusé de réception de commande.

Les commandes pourront être soumises au versement d'un acompte dont le principe et le montant auront préalablement été convenus entre LMREA et l'acheteur.

Toute modification ou résolution de la commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'émission de la confirmation écrite de LMREA.

En cas de modification ou résolution de commande postérieure à la confirmation par écrit de la commande par le vendeur, l'acheteur qui aura versé un acompte à LMREA ne pourra se le voir restituer.

III LIVRAISON – TRANSPORT

Sauf stipulation contraire, la livraison s'effectue par délivrance de nos marchandises à l'acheteur ou à un transporteur au départ de notre usine (Chasse sur Rhône, France) : port en sus. Il incombe à l'acheteur d'assumer les risques du transport des biens vendus postérieurement à cette livraison.

Nos produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur (art L.132-7 du Code de Commerce) même si le port est avancé par nos soins, pour votre compte. L'état et la qualité des produits livrés doivent être vérifiés au moment de la réception en présence du livreur, à l'ouverture de tous les colis. En cas d'avarie ou de manquant, il convient de formuler la nature des réserves motivées dans la forme et sous le délai prescrit par le Code de Commerce. En aucun cas, le matériel ne pourra être refusé pour un motif autre que la non-conformité.

Les délais de livraison communiqués dans nos accusés de réception de commande le sont à titre indicatif (date de départ usine) mais sont fonction des disponibilités d'approvisionnement, de fabrication et de transport.

Aussi, leur non-respect ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

IV RETOUR DE MARCHANDISE

Tout retour de marchandise doit avoir fait l'objet d'un accord préalable écrit de notre part et de l'attribution du numéro de RMA dans le respect de la procédure applicable. Le retour ne pourra concerner que des matériels n'ayant subi aucune modification et dans leurs emballages d'origine, intacts et accompagnés de tous leurs accessoires éventuels, notice d'emploi et copie de l'accord du vendeur sur le retour. Il sera rappelé que les coffrets contenant des batteries au lithium sont soumis à la réglementation de transport des marchandises dangereuses UN3481. Les frais et risques de transport et de remise en stock sont à la charge de l'acheteur.

Toute marchandise retournée en « port dû » sera refusée, sauf accord préalable et écrit de la société LMREA.

V GARANTIE

La Garantie constructeur standard pour nos matériels, à l'exclusion des coffrets énergie et packs batteries est de douze 10 ans à compter de la date de livraison du matériel et s'entend pièces et main d'œuvre.

Les coffrets énergie et les packs batteries font l'objet de garanties particulières décrites dans le manuel d'utilisation.

Le diagnostic de panne est réalisé par vos soins, éventuellement en relation téléphonique avec nos techniciens.

Notre garantie constructeur ne couvre pas les pannes consécutives aux mauvaises utilisations, défaut d'entretien de l'acheteur à qui la garde du produit est transférée, à une intervention de l'acheteur sans autorisation sur les équipements et en dehors du cadre précisé dans le manuel d'utilisation, aux surtensions secteur, à l'usure normale du bien ou encore résultant de la force majeure.

La responsabilité du vendeur sera limitée, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et à son choix, au remplacement gratuit ou à la réparation du produit ou de l'élément défectueux, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.

Les conditions de mise en œuvre de la garantie sont visées par le manuel d'utilisation.

VI CONDITIONS D'UTILISATION / INSTALLATION

L'acheteur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques techniques du matériel qui lui ont été communiquées lors de la commande. Toute utilisation contraire aux conditions visées

dans les documents joints aux produits sera effectuée aux risques et périls de l'acheteur et entraînera l'annulation de toutes les clauses de garanties conventionnelles.

D'une manière générale, LMREA ne pourra, en aucun cas, être tenue à garantir notamment la manipulation, le stockage, le transport des matériels vendus. La garantie ne pourra être mise en œuvre en cas d'installation ne respectant pas les précautions techniques transmises par LMREA.

VII PRIX

Sauf dispositions contraires, les prix s'entendent nets hors taxes départ usines et/ou entrepôts, tous impôts, taxes, droits et prestations à payer en application des règlements français ou ceux du pays importateur ou de transit étant à la charge de l'acheteur.

Les prix sont facturés, sauf disposition contraire, au tarif en vigueur au jour de la commande.

Les révisions tarifaires sont applicables annuellement.

VIII PAIEMENT – MODALITES – RETARDS OU DEFAUTS

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Sauf stipulation contraire, les produits sont payables à 30 jours nets date de facture.

Dans le cas du versement d'un acompte lors de la commande, sauf stipulation contraire, le solde devra être versé dans un délai de 30 jours nets date de facture.

En cas de retard de paiement, LMREA pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme figurant sur une facture non réglée à l'échéance convenue entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de LMREA.

En cas de désaccord sur une partie de la facture, l'acheteur est tenu de payer immédiatement la partie non contestée.

IX RESERVE DE PROPRIETE

LMREA conserve la propriété des biens jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Les marchandises soumises aux présentes conditions générales de vente sont vendues sous réserve de propriété : le transfert de propriété est subordonné au complet paiement du prix, à l'échéance convenue, par l'acheteur. En cas de défaut de paiement à l'échéance, le vendeur reprendra possession des marchandises dont il reste propriétaire et pourra, à son gré, résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'acheteur. Les

dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à la réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

X ANNULATION DE COMMANDE

En cas d'annulation de commande par l'acheteur postérieurement à la confirmation de la commande par LMREA, le vendeur conservera l'acompte éventuellement versé et sera redevable d'une indemnité équivalente à 25% du montant HT de la commande, sans préjudice de la possibilité pour LMREA d'obtenir des dommages et intérêts à concurrence de son entier préjudice.

XI REGLEMENT DES LITIGES – COMPETENCE

Les parties font attribution de compétence en cas de litiges de toute nature ou de contestations relatives à la formation, l'exécution et la rupture du contrat, aux Tribunaux de LYON.

Cette clause s'applique même en cas d'appel en garantie, de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et le délai de paiement.